



MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 4 DECEMBRE 2023 (20h00)**

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, Line NAUD, Adla FRECHET, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s :

Sylvie VACHON, Éric WAGON (procuration à Denis CORNILLON) Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Emilie BESSON (procuration à Gérard CROZIER), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Semya WATBLED AJMI

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Les compte-rendus des deux dernières séances sont adoptés à l'unanimité.

François DE SAINT VICTOR est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie aux familles et aux proches de Mesdames Antonia MARTIN, Marie GIRARDON et Geneviève GAILLARD et de Messieurs Michel CHAMPION et Louis TAMIAN.

Il a également une pensée particulière pour la famille de Madame Huguette COMBE, ancienne secrétaire générale de la Mairie et qui était très impliquée dans la vie communale.

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2023	38	Concession cimetière communal
DEC 2023	39	Concession cimetière communal
DEC 2023	40	Travaux de réfection et d'étanchéité - Montée de Laye
DEC 2024	41	Travaux de réfection structure du Canal du Vieux Moulin à Allex (26400)
DEC 2023	42	Concession cimetière communal
DEC 2023	43	Exercice DPU parcelle ZI 188 Route des Aures

Point 1 - DELIB 2023-38

ELECTRIFICATION SDED :

Renforcement du réseau en souterrain route de Livron, à partir du poste MOURET

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune. En effet, dans le cadre des travaux à venir d'aménagement et sécurisation du carrefour de la route de Livron avec le Chemin d'Alésia, la Commune souhaite anticiper les futurs besoins sur la zone et optimiser l'aspect esthétique du secteur avec l'enfouissement préalable des réseaux.

Le projet présenté par le SDED présente les caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification
Renforcement du réseau en souterrain route de Livron, à partir du poste MOURET
Dépense prévisionnelle HT :155 250,30 €
Dont frais de gestion : 7 392,87 €
Plan de financement prévisionnel :
Financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme :132 241,56 €
Participation communale :23 008,74 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le projet, son plan de financement et décide de financer la part communale.

Point 2 - DELIB 2023-39

FINANCES

Budget principal - Décision modificative n°3 - Exercice 2023

La proposition de décision modificative n°3 sur l'exercice 2023 présentée au Conseil municipal a pour objet de réajuster certaines inscriptions en section de fonctionnement, au regard de la perception de produits exceptionnels.

La décision modificative n°3 sur le Budget principal M14 s'équilibre ainsi qu'il suit :

Budget Principal – Décision modificative n°3 – Section de fonctionnement				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6262	Frais de télécommunications	+2311,12	
013	629	Atténuation de charges		+2311,12
012	6218	Autre personnel extérieur	+6014,27	
013	6419	Atténuation de charges – Remboursement personnel		+1514,27
77	7788	Produits exceptionnels		+7000
011	615221	Produits exceptionnels	+2500	
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	10825,39	10825,39

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative n°3.

Point 3 - DELIB 2023-40

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation d'un référent déontologue au sein de la Commune d'Allex

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le référent déontologue doit être désigné par délibération de l'organe délibérant de la Collectivité.

Ses missions sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide de désigner Madame Marie-Cécile SEGUIN en tant que référente déontologue de la commune d'Allex. Adopté à l'unanimité.**

ADMINISTRATION GENERALE

Dotation globale de fonctionnement (DGF) - Délibération réactualisant la longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Il précise que le linéaire de voirie n'a pas été réactualisé depuis un certain nombre d'années sur la Commune d'Allex et poursuit en indiquant qu'un diagnostic a été lancé en 2022.

A l'issue de la réalisation de ce diagnostic, il s'avère que la longueur de voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée. Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie au 31/12/2023 par le cabinet Lo VRD ingénierie.

Le linéaire de voirie représente un total de **75 438 ml** appartenant à la commune.

Le Conseil municipal décide de valider cette nouvelle longueur de voirie. Adopté à l'unanimité.

DIVERS

Le Maire indique que suite à l'attaque du distributeur automatique de billet (la 2e en 5 ans, en plus d'un sinistre dû à l'humidité) la Commune a reçu un courrier officiel de la Société Générale indiquant que le dispositif ne sera pas réinstallé.

Une entreprise privée non bancaire propose la mise à disposition d'un distributeur mais cela représente un coût important pour la collectivité. La Commune va étudier les propositions.

Monsieur le Maire précise que le WC public sera installé courant février au parking Saint-Joseph, au niveau du revêtement en Chateaubourg. Cette installation apportera plus de confort aux personnes fréquentant l'air de jeux ou les manifestations organisées sur cet espace.

Jean-Michel CHAGNON indique que les ampoules des lanternes présentes au sein du village perché seront remplacées par de l'éclairage LED dans les prochains jours.

Jocelyne CASTON informe que la Gazette est prête pour impression et qu'elle sera distribuée par les services techniques avant Noël. Elle contient essentiellement des informations municipales.

Christel DUBOIS indique qu'en raison des intempéries prévues, le feu d'artifice prévu vendredi risque malheureusement d'être annulé. Les chants des enfants et le marché de Noël pourront être maintenus si délocalisés en salle festive.

Elle évoque ensuite les événements à venir :

- 8 déc. : Marché des petits créateurs - Chants des élèves et feu d'artifice
- 9 déc. : Téléthon - Salle polyvalente - Myl'dances
- 16 déc. : Gym Arbre de Noël - Salle polyvalente - Section Gym
- 21 déc. : Arbre de Noël des Ecoles - Salle festive
- 7 janv. : Repas des anciens - Salle festive - Municipalité
- 12 janv. : Vœux du Maire - Salle festive - Municipalité
- 21 janv. : Loto - Salle polyvalente - APEL St Maurice
- 28 janv. : Repas dansant - Salle festive - Tennis

Rodrigue ROUBY revient sur le Loto du Sou des écoles qui a rencontré un franc succès.

M. ROUBY indique également que les travaux de voirie ont pris du retard en raison de ceux du Département sur la route départementale, et en raison des intempéries.

Le Maire évoque la recrudescence des vols sur la commune ; deux commerces allexois en ont été victimes.

Louis QUAIRE évoque l'Ecole de musique qui compte actuellement 104 élèves. L'assemblée générale quant à elle ne compte que 4 membres, une situation qui illustre bien la crise actuelle du bénévolat.

Pascale REYNAUD souhaite informer le Conseil de la situation très préoccupante du CLSH. Le Maire donne la parole à Katia GOMES, bénévole et Présidente pendant près de 20 ans : la structure rencontre de gros problème de recrutement tant au niveau de la direction que des animateurs. Ce jour même deux animateurs ont annoncé leur démission. La question est posée de l'accueil des enfants dans les prochains jours. La lourdeur de la gestion fait que l'on arrive au bout de ce système associatif porté par seulement quelques bénévoles. Hélas en effet, peu de parents utilisateurs souhaitent ou peuvent s'investir.

Le Maire indique qu'il prend acte de la situation et qu'une réunion sera programmée très prochainement avec l'association. Si la Commune doit prendre ses responsabilités, elle les prendra afin de répondre aux besoins des parents. Cependant elle ne sera pas en mesure de proposer un service dans les mêmes conditions que cette structure bénévole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le lundi 15 janvier 2024.

Monsieur François de Saint Victor
Secrétaire de séance

Monsieur Gérard Crozier,
Maire d'Allex